



CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU NORD

SAMEDI 25 MARS 2023 à 9 heures

Pointage à partir de 8 heures (jusqu'à 9h15 dernier délai pour avoir le boîtier de vote électronique)

**Au nouveau siège de la FDC 59
680 b rue de la Grise Chemise – Drève Notre Dame d'Amour
59230 ST AMAND LES EAUX**

NB : Les chasseurs devront être munis du permis de chasser validé, de leur carte d'identité, du timbre vote 2022/2023 ou de la convocation avec les pouvoirs pour la campagne 2022/2023.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 26 Mars 2022
- Rapport moral
- Présentation des comptes de l'exercice 2021/2022
- Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021/2022
- Approbation des comptes de l'exercice 2021/2022
- Présentation du projet de budget de l'exercice 2023/2024
- Rapport du commissaire aux comptes sur le projet de budget 2023/2024
- Approbation des différentes recettes et subventions proposées dans le budget 2023/2024
- Approbation du budget final
- Présentation et approbation du projet de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la campagne 2023/2024
- Questions diverses (*pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale, elle doit être présentée par 50 adhérents. Ceux-ci adressent la question par courrier recommandé avec avis de réception, pour qu'elle soit reçue au secrétariat de la fédération au moins 20 jours avant l'AG*)
- Clôture de l'Assemblée générale
- Pot de l'amitié

Le Président
Joël DESWARTE